



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

ᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊ

Séance du **Jeu**di 30 Mai 2024 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 41
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 6
 Nombre de membres excusés : 3
 Nombre de membres absents : 11

Date de convocation :
24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

7 JUIN 2024

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :

7 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.7 - Transports

Objet : Transport scolaire – Commune de Vire Normandie – Tarifs 2024-2025

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT					X
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			Mme Gislaine MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X			X	
Mme Catherine MADELAINE					
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	40	1	6	3	11
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			47		

M. Guy VELANY, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de mobilité, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

A l'approche de la rentrée scolaire 2024-2025, l'Intercom de la Vire au Noireau compétente en matière de mobilité doit fixer les tarifs applicables pour cette future année scolaire sur les lignes scolaires de Vire Normandie.

Principe général : pour bénéficier d'une carte de transport scolaire subventionnée, les élèves du cycle primaire à la terminale doivent fréquenter leur établissement scolaire de secteur.

L'inflation via la hausse des coûts de l'énergie et les salaires impacte depuis deux ans et cette année, encore, les frais de fonctionnement des circuits scolaires.

Dans le même temps, les navettes entre les groupements d'écoles proposées sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau et dans les communes déléguées sont payantes puisque l'accès des enfants est soumis à l'acquisition d'une carte de bus.

Seules les deux navettes de Vire, les navettes « quartier sud » et « Malraux/Saint Exupéry » étaient jusqu'à présent gratuites.

Pour des questions d'équité et de maîtrise du coût de la collectivité, il est proposé de rendre payantes, via une carte scolaire d'un montant de **50 €** ces deux navettes :

- Quartier Sud pour se rendre vers les écoles Tour aux Raines et Castel
- Navette entre l'école Saint-Exupéry et école André Malraux.

Suivant les avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 23 avril 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'application des tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2024-2025 :

Pour rappel, le coût réel du transport par élève de la Région Normandie s'élève à plus de 1 000 € par an.

Tarifs scolaires 2024-2025			Sur base 138 jours de classe soit 276 aller-retour
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire (maternel et élémentaire)	50,00 €	0,18 €
	Primaire hors secteur avec avis favorable de son maire (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	60,00 €	0,22 €
	Primaire hors secteur sans avis favorable de son maire ne fréquentant pas son établissement de secteur)	200,00 €	0,72 €
	Navette "Quartier Sud" Bus permettant aux primaires domiciliés dans le « quartier sud » de se rendre au groupement école Tour aux Raines et Castel	50,00 €	0,18 €
	Navette "St Exupéry / Malraux" En continuité du circuit scolaire « 2P » entre St Exupéry et André Malraux	50,00 €	0,18 €

Tarifs scolaires 2024-2025			Sur base 174 jours de classe soit 348 aller-retour
Cycle secondaire (collège-lycée)	Secondaire (Collégiens-lycéens y compris interne)	130,00 €	0,37 €
	Elève hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	200,00 €	0,57 €
	Elève hors département sans avis favorable de leur département	200,00 €	0,57 €
	Scolaire empruntant le réseau de transport urbain AMIBUS	130,00 €	0,37 €
	Elève de Vire Normandie empruntant la ligne scolaire au départ du Champ de Foire à destination de la MFR sans autre titre de transport scolaire	130,00 €	0,37 €
	Ou Ticket trajet Voyageurs commerciaux	2,00 €	
Gilet de sécurité - obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de Vire Normandie (hors réseau AMIBUS et navette Champ de Foire vers la MFR)		5,00 €	
Duplicata carte de transport		12,00 €	
Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier		20,00 €	
Si inscription après le 1er février (moitié de l'année scolaire)		1/2 tarif	
Accès aux étudiants Possible pour les étudiants fréquentant des établissements situés sur le territoire de Vire Normandie, avec une carte mensuelle, et sous réserve de place disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.		Carte mensuelle	
		27,00 €	
Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée possible sur remise d'un justificatif : - Déménagement...		<p>⇒ Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire ;</p> <p>⇒ Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'1 mois après la date d'ouverture des droits à transport ;</p> <p>⇒ Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%.</p> <p><u>Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement ;</u></p> <p>⇒ Restitution de la carte de transport avec le justificatif.</p> <p>La famille conservera le gilet de sécurité lequel ne donnera droit à aucun remboursement.</p>	

NB : Pour information, le montant de la révision des prix 2023 de la DSP Transport s'élèverait à 99 399 €.

VOTE

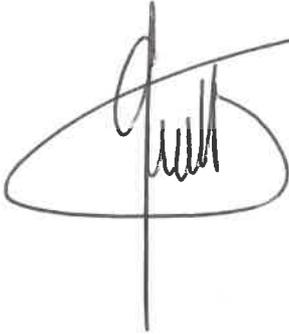
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	44	Contre :	2	Abstentions :	1
<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Le secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau,

